



CANTON DE VAUD
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN

CRANS-PRÈS-CÉLIGNY

SITUATION EXISTANTE

AFFECTATIONS (typologie simplifiée) (À TITRE INDICATIF)

	hors périmètre
	plan d'affectation cantonal
	zones urbanisées (faible, moyenne, forte densité - centre localité)
	zones mixtes urbanisées et verdure
	zone d'utilité publique
	zone d'activité
	zone intermédiaire
	zone de camping
	zone de verdure
	zone agricole-maraîchère
	zone viticole
	aire forestière
	zone à plan spécial
	affectation suspendue (non approuvée par le Conseil d'Etat)
	Limites communales

EQUIPEMENTS

	golf
	plage
	camping
	port
	débarcadère
	parking
	STEP
	chantier naval
	passage sous-voie existant
	amarrages pour pêcheurs professionnels

MESURES DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

AFFECTATIONS

	aire d'utilité publique à créer
	aire de verdure à créer
	aire d'activités à créer
	aire d'habitation à créer
	aire agricole à créer
	aire para-agricole à créer
	zone de protection biologique supérieure
	secteur de rive biologiquement sensible
	cours d'eau
	aire à restructurer par plan spécial (PAC, PQ, PPA)

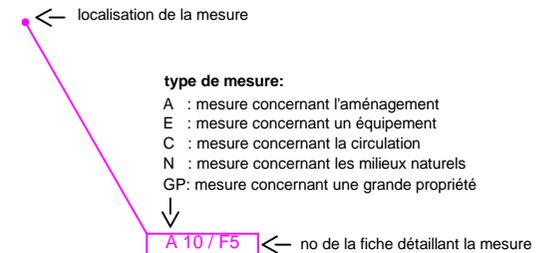
EQUIPEMENTS A CREER OU A RESTRUCTURER

	parking
	plage
	camping
	port
	débarcadère
	interruption de la circulation
	voie d'accès à la rive
	passage sous-voie
	grandes propriétés
	réaménagement de la route cantonale

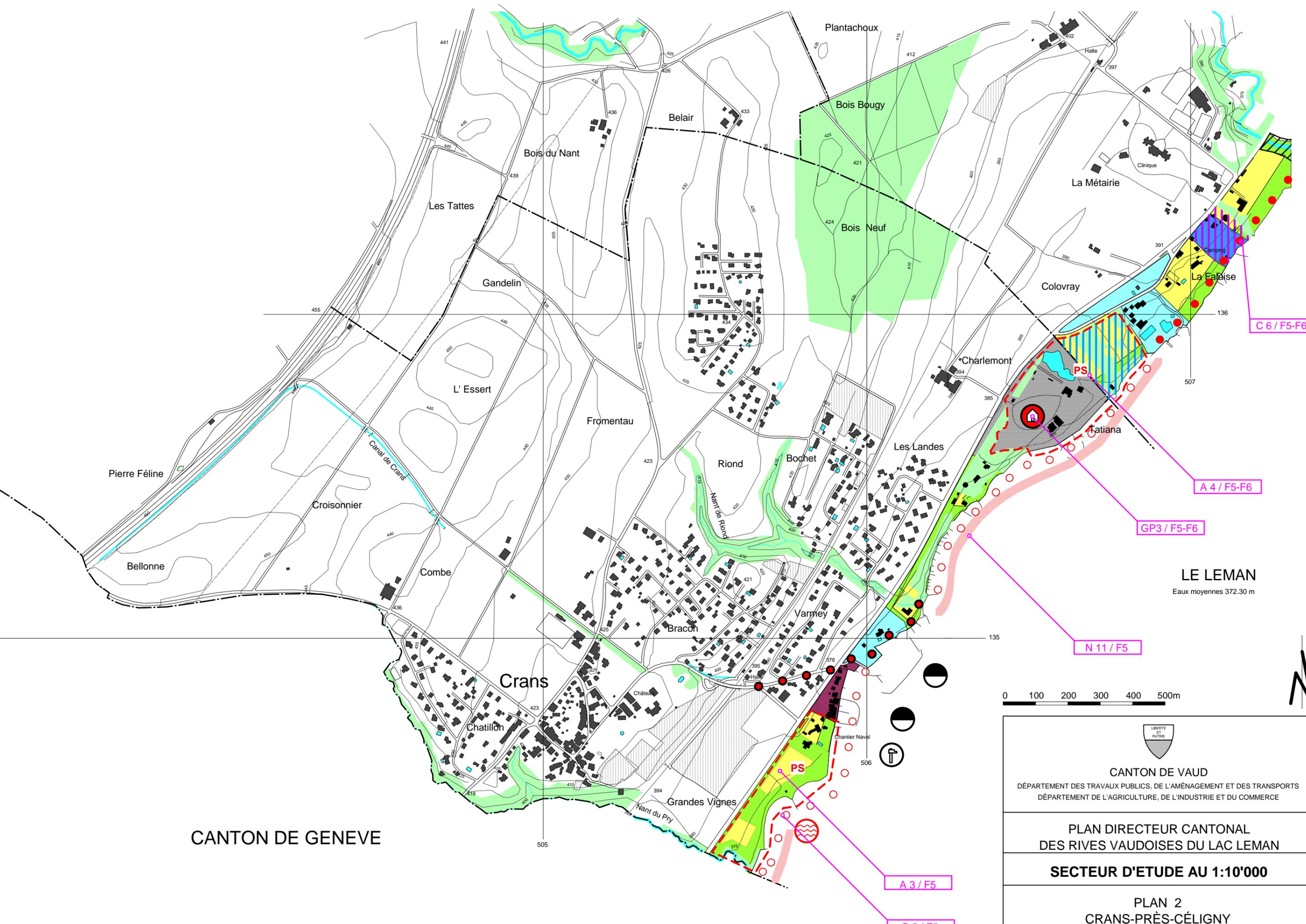
POTENTIALITES

	aire d'utilité publique potentielle
	aire d'habitat potentielle
	aire de verdure potentielle
	aire d'activités potentielle
CHEMIN	
	chemin existant confirmé
	cheminement à créer dont l'assiette est proposée à +/- 5m.
	cheminement à localiser par étude de détail
	variante de tracé (existante ou à créer), à prendre en compte dans les études de détails

MESURES



 CANTON DE VAUD DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN
SECTEURS D'ETUDE AU 1:10'000
LEGENDE



CANTON DE GENEVE

LE LEMAN
Eaux moyennes 372.30 m





CANTON DE VAUD
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

SECTEUR D'ETUDE AU 1:10'000

**PLAN 2
 CRANS-PRÈS-CÉLIGNY**



CANTON DE VAUD
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN

NO FICHE : **5** COMMUNE : **CRANS-PRÈS-CÉLIGNY** Mise à jour : 21.11.2006

No mesure : **C5** Référence : **Plan 2**

Lieu-dit : **LES PRÉS-DU-LAC** Domaine : **Cheminements, circulations**

Caractéristiques du site :
Aucun cheminement piétonnier n'existe; les enrochements (ouvrages anti-érosion) ne sont pas au bénéfice d'une concession (pas de servitude de passage inscrite).

La faible densité des constructions autorise le passage d'un sentier le long du lac.

Objectif	Mesure
Réaliser à terme la liaison piétonne entre la limite communale sud-ouest (Canton de Genève) et le port de Crans.	Lancer les études permettant de définir l'assiette du cheminement riverain, en tenant compte des différentes variantes possibles. La réalisation de ce tronçon est laissée à l'appréciation de la commune de Crans-près-Céligny.

Affectation(s) actuelle(s)	Changement d'affectation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
----------------------------	--

Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Commune Canton	Service(s) concernés SESA SAT
--	-------------------------------------

Référence à d'autres mesures :

No mesure : **C6** Référence : **Plans 2 et 3**

Lieu-dit : **CRANS - PLAGE DE NYON** Domaine : **Cheminements, circulations**

Caractéristiques du site :
Le territoire riverain situé à l'ouest du bourg de Nyon est en grande partie occupé par des habitations résidentielles. On y trouve aussi plusieurs secteurs à vocation publique (port, plage, piscine). Ces différents équipements ne sont pas à l'heure actuelle reliés par un cheminement piéton riverain.
Plus à l'ouest, la liaison entre la limite communale et les équipements publics situés sur le territoire de la commune de Crans-près-Céligny pourrait être envisagée à plus long terme.

Objectif	Mesure
Réaliser un sentier riverain sur les territoires des communes de Crans-près-Céligny et Nyon.	Lancer les études permettant de définir l'assiette du cheminement riverain, en tenant compte des différentes variantes possibles. La réalisation de ce tronçon est laissée à l'appréciation de la commune de Crans-près-Céligny.

Affectation(s) actuelle(s)	Changement d'affectation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
----------------------------	--

Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Commune Canton	Service(s) concernés SAT SESA SFFN
--	---

Référence à d'autres mesures : N2
Fiche 6 - Nyon



CANTON DE VAUD
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN

NO FICHE : **5** COMMUNE : **CRANS-PRÈS-CÉLIGNY** Mise à jour : 21.09.1999

No mesure : **N11** Référence : **Plan 2**

Lieu-dit : **NANT DE RIOND** Domaine : **Milieux naturels**

Caractéristiques du site :
Le ruisseau du Nant de Riond constitue un biotope de valeur, qui se prolonge sur la rive lacustre en direction du nord-est.
Le milieu est partiellement dégradé.

Objectif	Mesure
Assurer la protection de la rive à certaines périodes de l'année.	Zone de protection biologique supérieure. Se référer aux fiches sectorielles concernant les milieux naturels.

Affectation(s) actuelle(s) Habitation faible densité - Verdures - Aire forestière	Changement d'affectation <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
---	--

Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Commune Canton	Service(s) concernés SFFN SAT SESA
---	--

Référence à d'autres mesures :



No mesure : **GP3** Référence : **Plans 2 et 3**

Lieu-dit : **TATIANA** Domaine : **Grandes propriétés**

Caractéristiques du site :
Le secteur, situé à la frontière entre les communes de Crans et de Nyon, est formé de deux grandes propriétés (Tatiana et Colovray).
La propriété **Tatiana représente un ensemble architectural de grande valeur**, inscrit dans un site paysager et naturel également intéressant. Note 3, en cours de réévaluation (-> note 2) au Recensement architectural.

Objectif	Mesure
Assurer, par des mesures appropriées, le maintien des qualités architecturales, paysagères et écologiques du domaine de Tatiana.	Garantir la protection du site (paysage et nature). Assujettir tout développement à l'établissement du plan spécial.

Affectation(s) actuelle(s) Zone à occuper par plan spécial	Changement d'affectation <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Zone de protection offrant éventuellement quelques droits à bâtir
--	---

Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Commune Canton	Service(s) concernés SB-MH SAT
---	---

Référence à d'autres mesures :





CANTON DE VAUD
PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN

NO FICHE : 5 **COMMUNE :** CRANS-PRÈS-CÉLIGNY **Mise à jour :** 28.11.2006

No mesure : A4 **Référence :** Plans 2 et 3

Lieu-dit : TATIANA - COLOVRAY **Domaine :** Aménagement du territoire

Caractéristiques du site :

Les deux grandes propriétés de Tatiana et Colovray forment un ensemble paysager et naturel de valeur. Le site de Colovray, encore libre de constructions, est au bénéfice de droits à bâtir, mais est parallèlement grevée de servitudes en faveur de Tatiana. Le site a le potentiel nécessaire à l'accueil d'un camping en remplacement de l'installation du TCS qui a récemment dû céder la place au siège de l'UEFA, et former ainsi un ensemble à vocation publique avec la piscine de Nyon située immédiatement à côté.

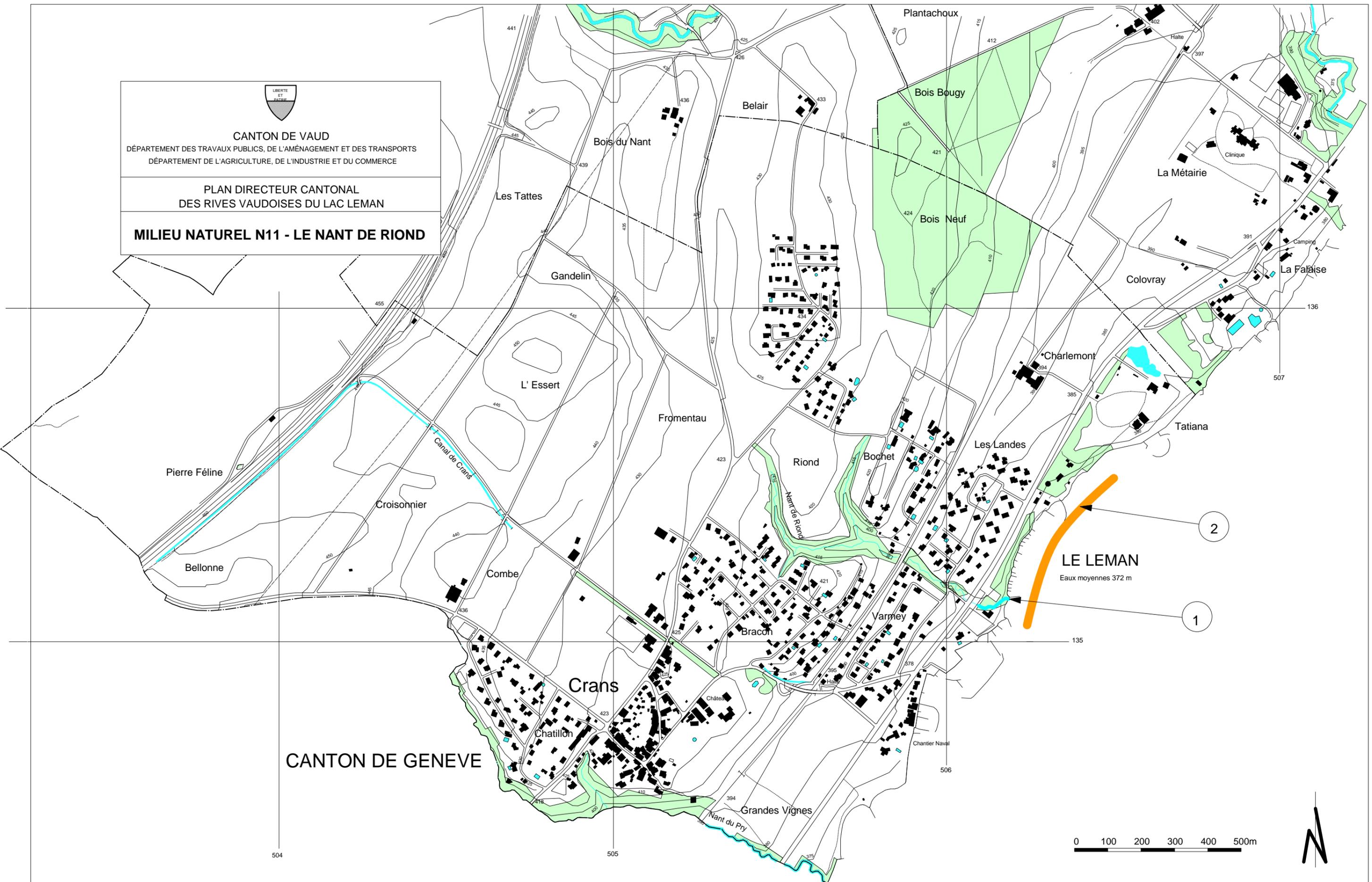
Objectif	Mesure
Etudier l'aménagement du secteur de manière coordonnée (étude intercommunale Crans-Nyon), dans le respect du paysage riverain et en maintenant une très faible densité de constructions.	Etablir un PPA intercommunal visant à promouvoir une aire d'intérêt public (év. camping) sur le territoire de la commune de Nyon et une zone de protection du domaine de Tatiana offrant éventuellement quelques droits à bâtir.
Affectation(s) actuelle(s) Zone à occuper par plan spécial - Habitation faible densité	Changement d'affectation <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Zone de protection - Utilité publique - Zone à bâtir
Instance(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Commune Canton	Service(s) concernés SAT SFFN
Référence à d'autres mesures : Fiche 6 - Nyon / GP3	



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN

MILIEU NATUREL N11 - LE NANT DE RIOND



LE LEMAN
Eaux moyennes 372 m



Nom du site : **Le Nant de Riond**Site n° : **N 11**

Commune(s) : Crans près Céligny

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau et son cordon boisé**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :Problèmes / conflits potentiels :

Pression du public

Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Préservation du cours d'eau**

Type(s) de mesure(s) :

Objectif des mesures :

mesure de gestion

Préservation de la fonction d'échanges du cours d'eau

Degré d'urgence : **3**Priorité : **3**Descriptif des mesures :

- Conserver les berges dans leur état naturel
- Revitaliser le cordon boisé riverain
- Eviter le grignotage du cordon boisé

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
SEPE
Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
SEPE
Propriétaires
Communes

Nom du site : **Le Nant de Riond**Site n° : **N 11**Commune(s) : Crans près CélignyMilieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**Lieu dit :Type de milieu : **Rive lacustre**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :Problèmes / conflits potentiels :Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :Objectif des mesures :

mesure administrative

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

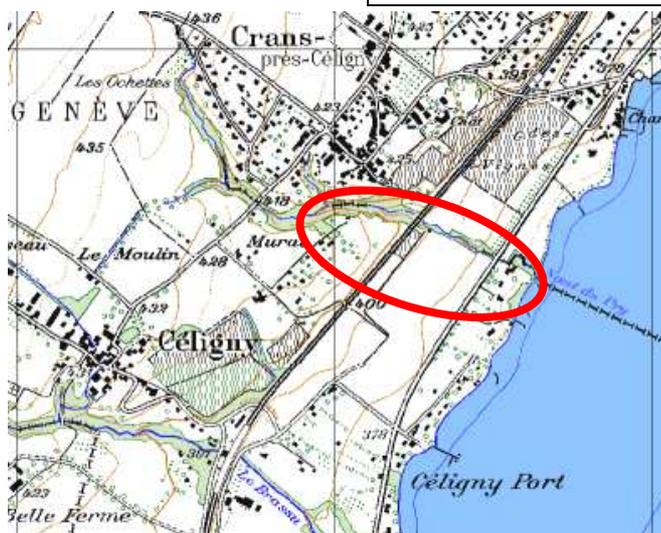
- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN
SEPE

Volet	ETU	
Objectif contrat	2	Garantir la perméabilité et la non constructibilité des liaisons biologiques
Action	12f	Rétablir la continuité écologique du corridor aquatique du Nant de Pry.
Lien avec les mesures	12a, 12b, 12e	

Localisation de l'action

Communes
CH-GE Céligny, CH-VD Crans-près-Céligny



Source cartographique – geoportail/geoAgglo. Novembre 2012.



Le Nant de Pry, commune de Céligny (CH-GE)

Partenaires			
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier	
		Privé	Public
<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale de l'eau, Service de renaturation des cours d'eau et des rives de l'Etat de Genève (SRCE) (sous réserve de l'intérêt piscicole – truite lacustre) - Commune de Céligny - Commune de Crans-près-Céligny - Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève, service de la faune et de la pêche (DGNP) - Canton de Vaud – DGE- Division ressources en eau et économie hydraulique (DGE-Eau) - Chemins de fer fédéraux (CFF) 	<ul style="list-style-type: none"> - DGNP - SRCE - DGE-Eau - DGE-BIODIV, Garde pêche permanent 		<p>X</p>

Description de l'action

Objectifs :

- ⇒ Renforcer les connexions biologiques liées au Nant de Pry
- ⇒ Recréer la connexion biologique d'amont en aval du Nant de Pry
- ⇒ Améliorer la connexion Léman/Bois de Versoix
- ⇒ Améliorer et préserver une connexion biologique fonctionnelle pour la faune terrestre

Contexte :

Les cours d'eau, accompagnés d'un cordon boisé, constituent de véritables corridors biologiques pour les espèces inféodées aux cours d'eau (poissons, batraciens, insectes) et milieux terrestres (ongulés par exemple). Permettant de rejoindre soit, des sites de reproduction, soit des lieux d'hivernages ou estivages, les cours d'eau jouent un rôle essentiel dans les déplacements ainsi que dans la conservation de notre biodiversité. L'urbanisation, l'artificialisation des berges, la canalisation de certains tronçons, ont fortement diminué la qualité des eaux, mais également les fonctions écologiques des cours d'eau.

Le Nant de Pry est une dérivation de la Versoix. Au niveau de la commune genevoise de Céligny, il forme la frontière entre les Etats de Vaud (commune de Crans-prés-Céligny) et de Genève. Le Nant de Pry, affluent du Lac, présente sur sa partie aval des secteurs peu altérés voire naturels. Deux obstacles, aux déplacements de la faune terrestre, ont été tout de même identifiés sur ce tronçon. Il s'agit des passages sous les voies CFF, entre le km 0.4 et le km 0.5, ainsi que sous le pont de la route Suisse entre le km 0.1 et le km 0.2 (cf. Annexe 1).

L'amélioration du passage pour la faune terrestre sur ces deux secteurs permettrait de maintenir une continuité biologique durable entre le Lac et les marais de la Versoix.

Actuellement, la faune piscicole peut franchir les deux passages sous voies, néanmoins l'habitat piscicole n'est pas optimal. Si le projet révèle un fort potentiel pour la reproduction de la truite lacustre, le service de renaturation des cours d'eau et la division ressources en eau et économie hydraulique prendront à leur charge les travaux nécessaires pour améliorer la reproduction piscicole en aval des voies CFF, sous réserve de disposer des crédits suffisants. Le SRCE collaborera avec les CFF et les communes concernées.

Nature de l'action :

- Réaliser une étude de faisabilité (avec variantes) pour la réalisation des banquettes pour la faune terrestre sous les voies CFF (entre km 0.4 - 0.5) et sous le pont de la route Suisse (entre km 0.1 - 0.2)
- Mettre en place des mesures accompagnatrices à la réalisation des banquettes (en fonction des résultats des études de faisabilité)
- Réaliser une étude de faisabilité pour l'amélioration de l'habitat piscicole (prise en compte de la problématique d'érosion)
- Réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat piscicole

Indicateurs de suivi

- Passage de la faune terrestre
- Evolution des populations de truites lacustres

Durée estimée

- Etudes de faisabilité (avec variantes) et réalisation des banquettes pour la faune terrestre : 2014-2016
- Etudes de faisabilité et réalisation des améliorations pour la faune piscicole : 2014-2016

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x		

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nb	Coût unitaire CHF HT	Coût HT VD	Coût HT GE
Phase ferme						
12f-1	Etude de faisabilité (avec variantes) pour les 2 passages (faune terrestre et piscicole)	Forfait	2	9'000		18'000
					TOTAL HT	SFr. 18'000
					TOTAL TTC	SFr. 19'440
Phase conditionnelle						
12f-2	Travaux de réalisation des banquettes pour la faune terrestre	Forfait	2	20'000		40'000
12f-3	Travaux de renaturation (amélioration pour la faune piscicole)	Forfait	1	200'000	100'000	100'000
					TOTAL HT	SFr. 100'000
					TOTAL TTC	SFr. 108'000
Total fiche						
					TOTAL HT	SFr. 100'000
					TOTAL TTC	SFr. 170'640

Les coûts des travaux seront à redéfinir en fonction de l'étude de faisabilité et sous réserve que chacun dispose des crédits suffisants.

Maîtres d'ouvrage

Etat de Genève, DGEau, Service de la renaturation des cours d'eau (12f-1, 2, 3)
Canton de Vaud, Division ressources en eau et économie hydraulique (12f-3)

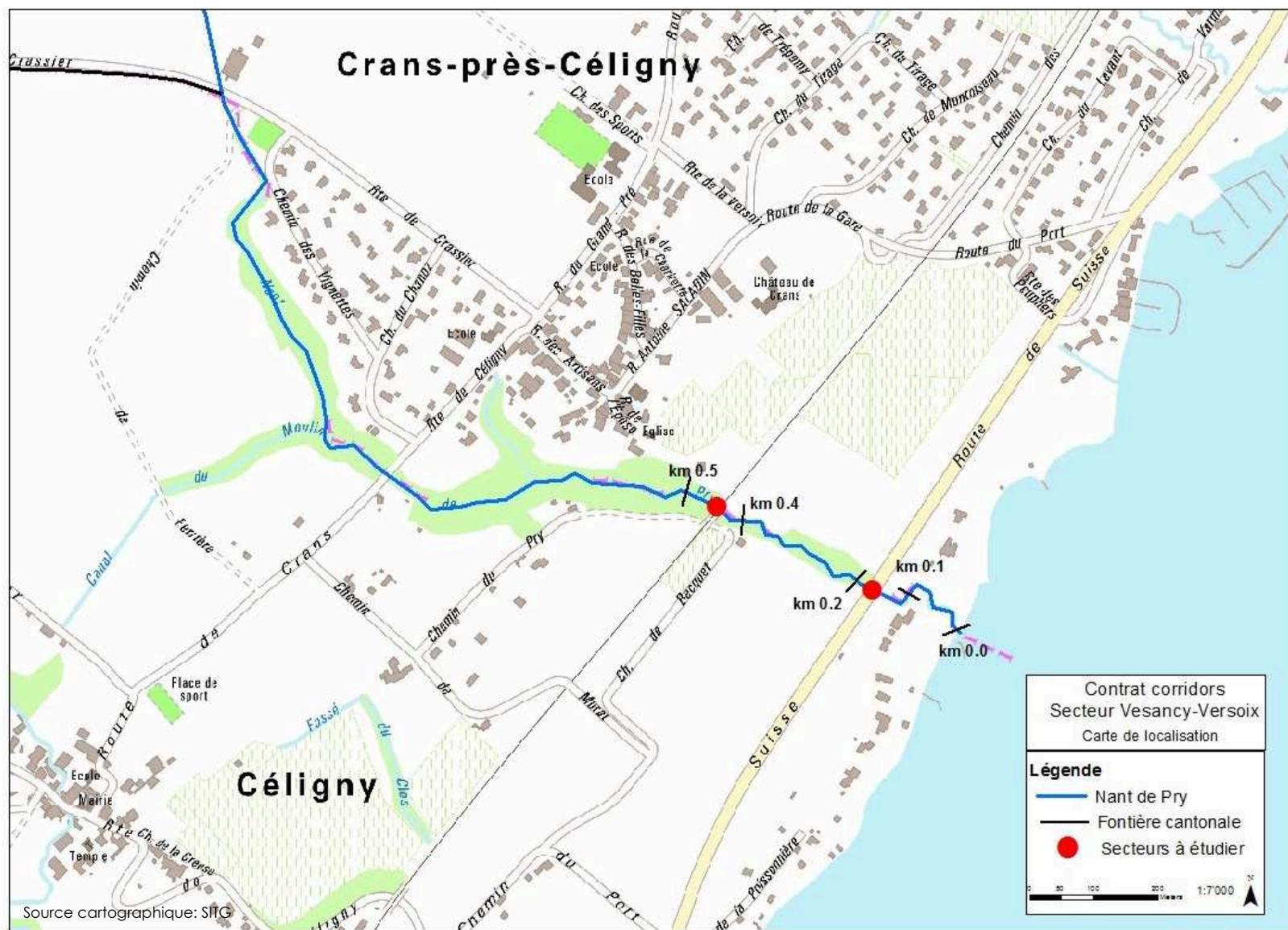
Plan de financement envisagé

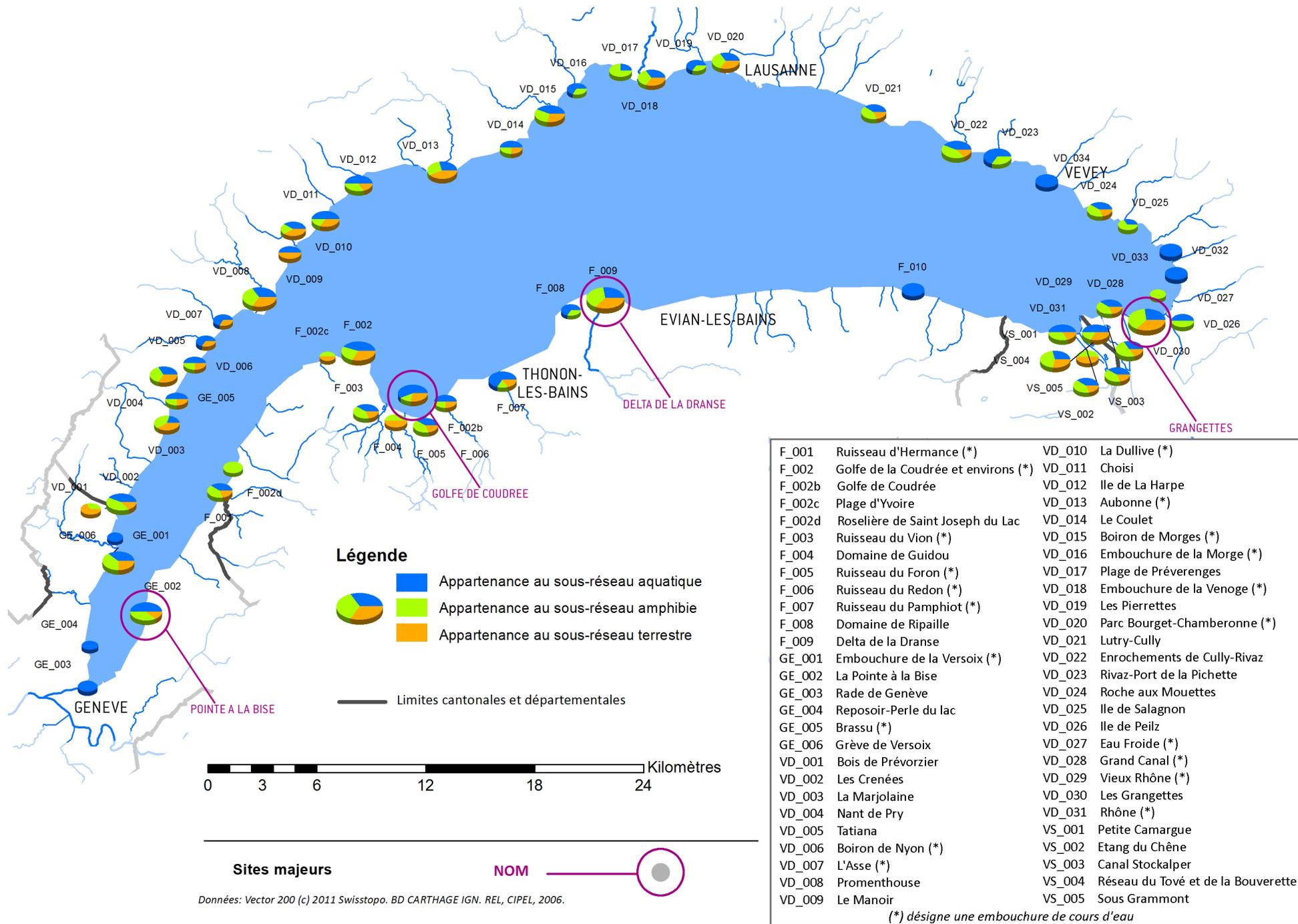
	CHF GE	CHF VD
Etat de Genève - DGEau - SRCE	170'640	
Canton de Vaud - DGE-Eau		108'000
Total TTC	170'640	108'000

Détails des financements :

	Etat de Genève - DGEau - SRCE		Canton de Vaud - DGE-Eau	
	%	CHF	%	CHF
12f-1, 2	100	62'640	0	
12f-3	100	108'000	100	108'000
Total TTC		170'640		108'000

Annexe 1 : localisation des secteurs à étudier.





Données: Vector 200 (c) 2011 Swisstopo. BD CARTHAGE IGN. REL, CIPEL, 2006.

fiche_NO	Désignation	Commune	Auteur
VD_004	Nant de Pry	Crans-près-Céligny	BEB
date	AQpas:	AQact:	AQfut:
02.08.2005		2	2
	AMpas:	AMact:	AMfut:
		2	2
	TEpas:	TEact:	TEfut:
		2	2
	Priorité:	1	<input type="checkbox"/> plan annexé

Importance du site

Corridor vers l'arrière-pays. Site de sensibilité moyenne, tant pour la partie terrestre (Ecoscan 1992) que pour la partie aquatique (Ecotec 1992). Zone de migration potentiellement importante pour la truite.

Autres caractéristiques

Voir Objet GE_05

Mesures

Améliorer la continuité biologique du cours d'eau et de ses milieux riverains

Capacité d'accueil:

-

Types d'interventions

Fiche_no	nom_mesure	commentaire
VD_004	TE 1 Conservation des cordons riverains	
VD_004	AQ 7 Revitalisation des zones d'embouchure	
VD_004	TE 5 Plantation de bois doux	
VD_004	TE10 Plan de gestion forestier	

ESPECES

ss-r.	espèce	nom français	Abond.	LR	commentaire
AM	Mergus merganser	Harle bièvre		VU	niche
AQ	Salmo trutta	Truite		LC	résidente (farlo) et migratrice (lac)

MILIEUX

DOCUMENTATION

code_tyo	DESIGNATION	abond.	commentaire
1.1.2	Herbiers à potamots (Potamion)		

code_tyo	DESIGNATION	abond.	commentaire
1.1.2	Herbiers à potamots (Potamion)		

fiche_NO	Désignation	Commune	Auteur
VD_005	Tatiana	Crans-près-Céligny	BEB
date	AQpas:	AQact:	AQfut:
02.08.2005	3	2	2
	AMpas:	AMact:	AMfut:
	2	1	3
	TEpas:	TEact:	TEfut:
	1	1	2
	Priorité:	2	<input type="checkbox"/> plan annexé

Importance du site

Grand parc faiblement arborisé et entretenu intensivement. Présence d'un étang aux rives dépourvues de végétation naturelle, mais abritant des batraciens. Site à grand potentiel biologique. Beine de sensibilité moyenne. Lien avec arrière-pays (coulée verte du Nant de Riond)

Autres caractéristiques

Potentiel important mais avenir incertain et difficultés liées aux propriétés privées.

Mesures

Conservation des boisés existants; Amélioration de la qualité biologique des rives de l'étang par restauration d'une ceinture végétale naturelle

Capacité d'accueil:

Parc privé (grande propriété)

Types d'interventions

Fiche_no	nom_mesure	commentaire
VD_005	TE 1 Conservation des cordons riverains	
VD_005	TE 5 Plantation de bois doux	
VD_005	TE10 Plan de gestion forestier	

ESPECES

ss-r.	espèce	nom français	Abond.	LR	commentaire
AM	Triturus vulgaris	Triton lobé	+	EN	à confirmer
AM	Hyla arborea	Rainette verte	disparu	EN	

MILIEUX

code_tyo	DESIGNATION	abond.	commentaire
1.1.2	Herbiers à potamots (Potamion)		

DOCUMENTATION

code_tyo	DESIGNATION	abond.	commentaire
1.1.2	Herbiers à potamots (Potamion)		

code_tyo	DESIGNATION	abond.	commentaire
1.1.2	Herbiers à potamots (Potamion)		

Important Bird and Biodiversity Areas IBA

Zustand der Schweizer IBAs:
Evaluation der lokalen Gebietskenner

*Etat des sites IBA suisses:
évaluation des experts locaux*

Prioritätsgebiete für die Biodiversitätssicherung

Zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité

Eva Inderwildi in Zusammenarbeit mit den IBA-Betreuergruppen /
en collaboration avec les groupes de suivi des IBA



Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz
www.birdlife.ch



vogelwarte.ch

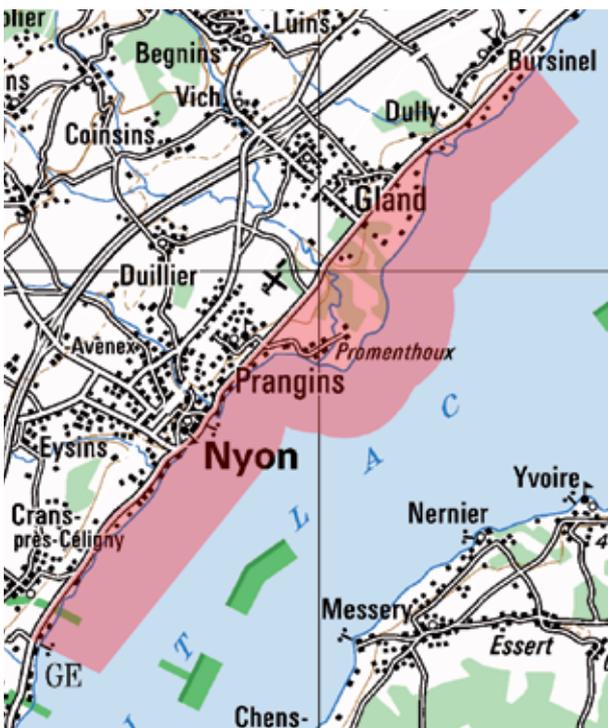
Schweizerische Vogelwarte Sempach
www.vogelwarte.ch



008 Lac Léman: Rolle – Céligny

1. **Beschreibung:** Abschnitt des Genfersees mit teilweise natürlichen und teilweise verbauten Uferbereichen. Flache Kiesbänke säumen stellenweise das Ufer. Nebst der offenen Wasserfläche bezieht das IBA auch Hinterland mit ein.
2. **IBA-Arten:** Haubentaucher^W, Gänsesäger, Tafelente^W, Reiherente^W, Schwarzmilan, Rotmilan, Turmfalke, Wendehals, Grünspecht
3. **Ornithologische Bedeutung:** Wichtiger Überwinterungsort für Wasservogel und Brutort Gänsesäger.
4. **Gefährdungsfaktoren:** Menschliche Störungen, Bautätigkeit, Kiesabbau (geringe Gefährdung).
5. **Schutz:** 56% IBA abgedeckt durch WZVV
6. **Ergebnis Fragebogen:** Geringe Gefährdung für die relevanten IBA-Arten.

1. **Description:** partie du lac Léman composée de rives naturelles et de rives artificielles. Des bancs de graviers bordent les rives. Outre les étendues d'eau, l'IBA comprend également l'arrière-pays.
2. **Espèces IBA:** grèbe huppé^h, harle bièvre, fuligule milouin^h, fuligule morillon^h, milan noir, milan royal, faucon crécerelle, torcol fourmilier, pic vert
3. **Importance ornithologique:** site d'hivernage important pour les oiseaux d'eau, site de nidification du harle bièvre.
4. **Facteurs de menace:** dérangements humains, constructions, extraction de gravier (menace faible).
5. **Protection:** 56% de l'IBA couverts par OROEM
6. **Résultat questionnaire:** faible menace pour les espèces IBA déterminantes.



Michael Gerber